

DEC 2/IE/2026-36

- vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

- vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

- vu l'avis de recrutement sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation (ATRF) BAP B « Préparateur en chimie et sciences physiques » dans l'académie de Limoges au titre de la session 2026 ;

Sur proposition du jury en date du 11 juin 2026

ARRETE

Article 1:

Sont déclarés admis au recrutement sans concours d'ATRF BAP A, d'un(e) Préparateur en chimie et sciences physiques » dans l'académie de Limoges au titre de la session 2026., les candidats dont les noms suivent :

Liste principale :

- M. Léo BRAS

Liste complémentaire :

- M. Benoit LUCAS

Article 2 :

La Secrétaire Générale de l'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 11 Juin 2026

La rectrice de l'académie de Limoges